

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent-sur-Marne, le 1er février 2020

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 23 novembre 2019
- 2- Finances
 - Arrêté des comptes 2019
 - Projet de budget 2020
- 3- Projet de modification de l'article 22 du règlement intérieur (*)
- 4- Assemblée Générale 2020
 - Ordre du jour
 - Attribution de la Grande Médaille d'Or
 - Tarifs 2021
- 5- Election de deux nouveaux membres de la commission des arbitres
- 6- Championnat de France de Beach Rowing : règles de sélection pour le championnat du monde et complément de réglementation
- 7- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2020
- 8- Attribution des labels 2020 Ecole Française d'Aviron
- 9- Modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne PSF 2020
- 10- Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2021
- 11- Point sur le haut niveau
- 12- Commissions : informations et propositions
- 13- Autres dossiers en cours
- 14- Affiliations
- 15- Questions diverses

(*) Modification proposée : « Une même personne ne peut être à la fois déléguée d'une ligue et d'un comité départemental »

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur

Total : 22 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
	Christian BREGEON	Rep. Ligue Nouvelle-Aquitaine
	Nicolas JOLLY	Rep. Ligue Centre-Val-de-Loire

Excusés :	Eric NOTIN	Vice-Président
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA
	Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine (représenté par Christian BREGEON)
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie (représenté par Josy BREGAL)
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre (représenté par Nicolas Jolly)
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche- Comté

JJ. Mulot préside la séance et ouvre les débats à neuf heures.

Il salue la présence de Bernard Bazillon, de la Société KPMG.

JJ. Mulot et le comité directeur adressent leurs félicitations à Jean-Christophe Rolland, Michel Andrieux et Eberhard Mund, récompensés lors de la cérémonie des "Gloires du Sport".

La Fédération Française d'Aviron et la Fédération Française du Sport Adapté signeront une convention le samedi 8 février à l'occasion du championnat du monde d'aviron indoor.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 23 novembre 2019

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 23 novembre 2019.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 23 NOVEMBRE 2019 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents).

2. Finances

• Arrêté des comptes 2019 (annexe 1)

D. Marchandeaude commente le document 3 colonnes "comptabilité analytique 2019, budget 2019 AG, budget ajusté 2019 et bilan au 31/12/2019 (annexe 1) présentant un déficit de 11 318 euros soit 0,16% du budget.

Puis, D. Marchandeaude reprend les commentaires portés dans les documents joints : charges (annexe 2) et produits (annexe 3).

Discussion :

C. Vandenberghe souhaite obtenir des informations sur le dépassement de budget quant au championnat du monde U23 à Sarasota.

D. Marchandeaude et P. Ranvier précisent que l'augmentation de l'effectif du groupe et l'augmentation des billets d'avion ont engendré ce dépassement.

C. Vandenberghe regrette la diminution des ventes du livre Aviron d'autant que l'édition 2019 reprenait toutes les pratiques de notre discipline.

J. Decriem est satisfait que les régions aient été mises en valeur.

S. Perot fait part de son mécontentement concernant la représentation de la Bretagne dans cet ouvrage 2019 et demande comment ont été sollicitées les ligues pour figurer dans le livre ?

O. Livenais indique que chaque cadre technique ou TSR a été sollicité et qu'une sélection a été faite sur la qualité des photos fournies.

P. Ranvier précise que les présidents de ligue seront désormais informés des demandes effectuées auprès de leurs cadres concernant le livre Aviron.

JJ. Mulot et D. Marchandeaudeau remercient la société KPMG, la DTN, I. Dubuc et A. Guedj pour le travail effectué.

JJ. Mulot donne la parole à Bernard Bazillon, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

Bernard Bazillon remercie D. Marchandeaudeau et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Les comptes sont en phase avec le référentiel comptable.

Une vérification des procédures a été effectuée : mécanismes de reprises des financements, notes de frais, etc.

Il souligne la clarté des comptes présentés et n'a aucune remarque à formuler.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 28 mars 2020.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

JJ. Mulot remercie D. Marchandeaudeau et le félicite ainsi que les services comptables pour avoir édité les comptes dans des délais très courts.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRETE DES COMPTES 2019 (22 votants/22 présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

D. Marchandeaudeau demande au comité directeur de proposer à l'assemblée générale l'affectation du résultat au compte de réserves.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AFECTER LE RESULTAT 2019 AU COMPTE DE RESERVES.

Puis, D. Marchandeaudeau rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avvertir cette dernière. Notre commissaire aux comptes doit établir un rapport spécifique les décrivant.

Une convention est à signaler : convention avec l'Agence Nationale du Sport dont Jean-Jacques Mulot est membre du Conseil d'Administration.

• Projet de budget 2020 (annexe 4)

D. Marchandeaudeau commente le tableau 4 colonnes comptabilité analytique 2019, budget 2019 AG, budget ajusté 2019, bilan au 31/12/2019 et budget 2020.

Le projet de budget 2020 prévoit une augmentation sensible du fait de l'organisation du WRICH 2020.

Le trésorier fait part de quelques remarques :

Le montant global de la subvention du Ministère est connu à ce jour soit 3 001 500 € hors aides personnalisées à laquelle nous avons ajouté 100 000 € espérés par avenant 2020 sur différentes missions soit un total de 3 101 500€ ce qui correspond à une légère diminution de 1,60% par rapport à 2019 mais rappelle que nous avons obtenu 160 000 € de subventions complémentaires au cours de l'exercice 2019.

Les affectations indiquées dans le budget 2020, par simplification, sont identiques à 2019 sauf pour les lignes Personnel affecté et Promotion Communication affectée.

• **Fonctionnement :**

Dans les produits

- le poste "Licences et affiliations" tient compte de 1% d'augmentation des licences A, 750 licences U, 340 licences BF, 700 licences I de plus, 600 licences D de plus, le tout par rapport au 31 aout 2019.
- L'augmentation en "Activités annexes" provient de l'augmentation des ventes des livres de formation (stocks importants au 31/12/2019). Cette ligne comprend la faible vente du livre aviron.
- en "Produits divers" nous trouvons quelques produits de fonctionnement et des produits sur exercice antérieur.
- reprise de la provision 2017 pour contribution transport Ile de France pour 17 215 €.

Dans les charges

- le poste "Fonctionnement des instances fédérales" augmente exclusivement du fait d'une deuxième Assemblée générale dans l'année,
- le poste "Fonctionnement du siège fédéral" comprend un Crédit Impôt Recherche de 13 000 € (montant identique à 2019), il est en légère augmentation,
- l'augmentation du "Poste Personnel" comprend principalement les augmentations annuelles du personnel fédéral, ainsi que l'impact annuel du salaire de deux salariées qui étaient en congés maternité en 2019.
- l'augmentation du poste "Promotion et partenariat" provient de l'impact du WRICH soit environ 95 000 €, de l'impact de la stratégie de communication pour les Jeux Olympiques soit environ 35 000 €, de l'impact du nouveau fournisseur de vêtements sportifs MIZUNO soit 44 167 € compensés pour le même montant en produits et le solde étant l'impact des dépenses pour les VIP aux Jeux Olympiques de Tokyo.
- la diminution du poste "Livre aviron et activités annexes" provient exclusivement qu'il n'y a aucun achat de livres de formations compte tenu du stock important existant.
- dotation de la provision 2020 de la contribution transport Ile de France soit la somme de 24 700 €.

• **Promotion du sport grand nombre :**

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 295 000 € soit le même montant que 2019.
- les fond dédiés "Programme Recherche bateaux innovants de 2017" pour 40 000 € seront dépensés en 2020

- les droits d'engagements incluent ceux du Championnat de France et du Monde Indoor pour 70 000 €,
- la ligne "Subvention CRIDF/Mécénat Incept/Wrich" comprend une subvention accordée de la Région Ile de France de 75 000 €, de la Mairie de Paris de 15 000 €, de Concept II pour 30 000 € pour le Championnat du Monde Indoor ainsi que différentes recettes également pour le Championnat du Monde Indoor pour 23 000 €.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de produits.

Dans les charges :

- toutes les actions habituelles de développement sont maintenues (moteurs, coques, gilets, gratuité pour les nouveaux clubs de l'affiliation pendant 3 ans ...)
- la ligne "Structuration territoriale" comprend principalement la ristourne aux ligues, les achats de moteurs et le mécénat CNR affecté aux clubs du Rhône Alpes,
- la ligne "Actions de développement" comprend principalement la Coupe des régions pour 77 000 € ainsi que les vignettes VNF pour 28 000 €.
- la forte augmentation de la ligne organisations provient de l'impact du WRICH pour 128 000 € de frais d'organisation auxquels s'ajoutent les 95 000 € de frais de communication sur le WRICH soit un total de 223 000 €.
- l'augmentation de la ligne Matériel et équipement provient de l'amortissement du matériel acheté en 2019 ainsi que de la prestation de la société Time-Team (prestataire de chronométrage).
- la ligne "Encadrement fédéral" correspond à l'aide de la fédération aux cadres d'appoints (aide à l'emploi),
- la ligne "Fonds dédiés Programme Recherche bateaux innovants de 2017" correspond à l'utilisation de la subvention dédiée inscrite en produits.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de charges.

• Sport de haut niveau

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 2 562 000 € dont 100 000 € espérés par avenant 2020.
- l'Agence Nationale de Recherche et Technologie a accordé à compter de 2018 une subvention de 14 000 € pendant 3 ans dans le cadre de l'emploi de Diry Allison,
- la ligne "CNDS matériel collectif" correspond à l'intégration au résultat d'une partie des subventions d'équipements.
- diminution de la participation des sportifs et filières.
- dans la ligne "Produits autres" nous trouvons une aide de 30 000 € de la part de la Région Ile de France pour la base de Vaires.

Dans les charges :

- pour la préparation du collectif 2020, il a été fait une analyse en profondeur de toutes les actions 2020. Pour comparer il faut ajouter aux dépenses 2019 l'utilisation des 90 000 € de la subvention dédiée.
- la ligne "MAP" comprend les indemnités prévues dans le cadre de la préparation mentale et sportive des athlètes ainsi que l'affectation du salaire des personnes s'occupant de la recherche et de la mécanique le responsable de la MAP.
- l'augmentation de la ligne Stages et compétitions Juniors provient exclusivement de l'augmentation des affectations générales.

- la diminution de la ligne Parcours de l'excellence sportive (Pôles) provient de la diminution des pensions.
- la ligne Formation et aides personnalisées contient les primes à la performance, le suivi social et la formation des athlètes HN. Ces deux derniers postes ont été fortement diminués car pris en charge en partie par les aides persos.
- l'augmentation de la ligne Matériel collectif provient exclusivement de l'augmentation des amortissements.

Pas de remarques particulières sur les autres postes qui ont été particulièrement travaillés et analysés par et avec la DTN.

• Prévention par le sport

- le montant de la subvention du ministère est de 194 500 € en légère diminution par rapport à 2019.
- Il est prévu un peu moins de stage donc moins de suivi médical.

Pas d'autre remarque particulière

• Promotion des métiers du sport

- le montant de la subvention du ministère est de 50 000 € soit le même montant que 2019.
- la diminution du coût des formations, comme en 2019, entraîne une diminution des recettes de formations.

Pas d'autre remarque particulière

• Partenariats et mécénats

Le partenariat MAIF est inscrit au budget 2020 à hauteur de 250 000 € auquel s'ajoute une aide supplémentaire 25 000 € espérée dans le cadre du Championnat du Monde Indoor.

La Compagnie Nationale du Rhône est inscrite au budget 2020 à hauteur de 360 000 €. Cette somme se divise en un partenariat fédéral à hauteur de 260 000 € et un partenariat régional de 100 000 € dont 90 000 € pour les clubs de la Vallée du Rhône.

La dotation Lacoste pour l'équipement des athlètes de l'Equipe de France est prévue à hauteur de 54 000 € à laquelle s'ajoute à partir de 2020 une dotation Mizuno pour 44 167 €.

Enfin, afin de maintenir ce budget dynamique, il est inscrit au budget 2020 "en recherche de nouveaux partenaires" une somme de 50 000 €.

C. Berrest constate que les primes à la performance ont été revues à la baisse.

JJ. Mulot indique que le montant de 30 000 € indiqué est un minimum. Si des médailles sont gagnées en nombre, la fédération sera heureuse d'enregistrer un déséquilibre pour ce poste.

JJ. Mulot revient sur les indemnités des délégués pour l'assemblée générale de la fédération. Il rappelle qu'auparavant les délégués des ligues étaient indemnisés comme suit :

- Transport 0,20 € /Km AR préfecture de la région
- Séjour Indemnité de 70 €

Le bureau fédéral propose d'indemniser les délégués des ligues et des comités départementaux à hauteur suivante :

- Transport 0,15 € /Km AR préfecture de la région
- Séjour Aucune indemnité

Discussion :

A.Tixier indique que l'équité reviendrait à aucun remboursement, comme cela est appliqué lors des AG de ligues. Toutefois, la proposition faite par le bureau semble être un bon compromis.

JJ. Mulot pense qu'il serait inopportun de supprimer ces indemnités alors que la fédération a élargi le corps électoral aux comités départementaux.

Une solution intermédiaire pourrait être d'appliquer la proposition ci-dessus pour l'AG du 28 mars et revoir celle-ci pour l'AG de décembre.

Il est donc proposé de modifier les indemnités des délégués à l'assemblée générale de la fédération de mars 2020 de 0,20 euros KM A/R pour 0,15 euros Km A/R et aucune indemnité fixe de séjour.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES NOUVELLES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES DELEGUES SOIT 0,15 € /Km AR préfecture de la région (22 votants/22 présents).

A.Tixier, concernant les licences, serait-il possible d'avoir une analyse des chiffres des licenciés par catégorie d'âges, car on constate dans les clubs une diminution dans les jeunes catégories.

JJ. Mulot indique que les licenciées féminines augmentent mais les licenciés masculins diminuent. Concernant les jeunes, une extraction peut être faite par catégorie.

Une extraction des licences à date sera adressée aux membres du comité.

R. Mouchel : concernant la perspective de nouveaux partenaires, de nouveaux contacts sont-ils pris ?

JJ. Mulot précise que des contacts sont pris notamment avec le Crédit Agricole, la Bred régionale. Les recherches se poursuivent.

J. Decriem revient sur les licences. Certains clubs ne licencient pas tous leurs adhérents.

JJ. Mulot rappelle que les clubs ont obligation de licencier leurs adhérents auprès de la fédération et que les ligues doivent signaler les clubs n'étant pas en règle.

I.Laccours-Danjou : les clubs accueillent des jeunes via Rame en 5^{ème} ou par des conventions passées avec les établissements scolaires et il y a très peu de recrutement dans les structures malgré le fort investissement de celles-ci.

Il faut prendre en considération un nouveau phénomène sociétal à savoir que les plus jeunes ne s'intéressent plus au sport, les mentalités changent en excluant le sportif.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 voix/ 22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE BUDGET 2020 TEL QUE PRESENTE.

3. Projet de modification de l'article 22 du règlement intérieur

Il est proposé de modifier comme suit l'article 22 du règlement intérieur : « Une même personne ne peut être à la fois déléguée d'une ligue et d'un comité départemental ».

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 voix/ 22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DU REGLEMENT INTERIEUR TELLE QUE PRESENTEE.

4. Assemblée générale 2020

➤ Ordre du jour (annexe 5)

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2020 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (22 voix/22présents).

➤ Attribution de la Grande Médaille d'Or

JJ. Mulot rappelle l'article 32 du Règlement Intérieur de la FFA.

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à Josy BREGAL.

JJ. Mulot demande, comme prévu par les textes fédéraux, un vote à bulletins secrets.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE D'ATTRIBUER À 21 POUR, 1 ABSTENTION (22 présents/22 votants) LA GRANDE MEDAILLE D'OR DE LA FFA A JOSY BREGAL.

➤ Tarifs 2021 (annexe 6)

D. Marchandea commente le projet de tarifs 2021 avec une augmentation de 1,5%.
Il est proposé de diminuer le tarif de la licence IE.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 28 mars 2020.

J. Bregal revient sur la proposition de diminuer le coût d'une licence IE.

JJ. Mulot rappelle que la licence IE a été créée pour que les organisateurs aient la possibilité de licencier des personnes pour une pratique occasionnelle en compétition.

On constate que peu de clubs saisissent ce type de licence qui jusqu'à maintenant avait un coût identique à une licence valable 7 jours.

Le président précise que la diminution proposée à peu d'incidence et permettra de voir si le faible développement de cette licence est lié à son coût.

F. Banton souhaiterait que soit revu le montant des affiliations notamment pour les clubs à gros effectifs . En effet, le coût annuel de l'affiliation ramenée au nombre de licenciés est totalement disproportionné entre un club à petit effectif et un club avec un effectif important.

JJ. Mulot rappelle que, depuis un an, il y a trois tarifs d'affiliation en fonction de la taille des clubs.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE TARIF D'AFFILIATION 2021 PAR 20 POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION (22 présents).

5. Election de deux nouveaux membres de la commission des arbitres

I. Zengler ayant quitté la commission, J. Bregal propose d'augmenter le nombre de membres de la commission de 5 à 7.

J. Bregal précise que des championnats ont été ajoutés et qu'il est difficile de trouver des personnes disponibles.

J. Bregal propose que M. Lericolais et P. Tonnerre intègrent la commission.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) CETTE PROPOSITION.

6. Championnat de France de Beach Rowing : règles de sélection pour le championnat du monde et complément de réglementation

G. Purier commente les règles de sélection pour participer aux World Rowing Beach Sprints Finals 2020 (Annexe 7).

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) LES REGLES DE SELECTION POUR PARTICIPER AUX WORLD ROWING BEACH SPRINTS FINALS 2020.

JJ. Mulot commente également un document adressé aux membres du comité (Annexe 8) qui est une proposition de complément de réglementation pour le championnat de France de Beach Rowing.

LE COMPLEMENT DE REGLEMENTATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING 2020 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents).

Une modification du code des régates mer sera proposée à la validation du comité directeur en juin prochain afin d'intégrer dans ce code ce qui touche au Beach Rowing

En outre, un cahier des charges pour l'organisation de manifestations de Beach Rowing est en projet et sera rédigé définitivement après la première édition du championnat de France.

7. Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2020

Epreuves nationales	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France Indoor France & Mondial Paris – 7-8 février	Eleanor FORSHAW	Philippe MARILLAUD	Vincent BUSSER	néant
Championnats de France Longue Distance Macon – 14-15 mars	Régis BOREL	Eleanor FORSHAW	Vincent BUSSER	Eleanor FORSHAW Arnaud TIXIER Gilles PURIER
Championnats de France BC (S,J, PR), Crit. PR-ID Cazaubon – 3-5 avril	Samuel REMY	Dominique JANIAC	Christian VANDENBERGHE	Dominique JANIAC Thierry RENAULT Patrick RANVIER
Coupe de France des Régions Mantes - 25-26 avril	Eleanor FORSHAW	Nicolas PARQUIC	Anne TOLLARD	Nicolas PARQUIC Arnaud TIXIER Gilles PURIER
Championnats de France UNSS/FFSU Le Creusot – 16-17 mai	Josy BREGAL		Marie-Laurence COPIE	<i>Désignés UNSS & FFSU</i>
Championnat de France Mer St-Nazaire -22-23 mai	Nicolas PARQUIC	Régis BOREL	Richard MOUCHEL	Directeur de Course
Championnat de France J18 -senior sprint, crit. PR Vichy – 5-7 juin	Samuel REMY	Eleanor FORSHAW	Vincent BUSSER	Eleanor FORSHAW Vincent THOMAS Gilles PURIER
Championnat de France Master Mantes – 20-21 juin	Josy BREGAL	Eleanor FORSHAW	Marie-Laurence COPIE	Eleanor FORSHAW Thierry RENAULT Gilles PURIER
Championnat de France Jeune Libourne – 27-28 juin	Dominique JANIAC	Régis BOREL	Anne TOLLARD	Régis BOREL William LAINE Gilles PURIER
Championnats de France Beach Rowing Mer Marseille – 27-28 juin	Josy BREGAL	Rémi BOUSQUET	Sophie GAUTIER-GUYON	Directeur de Course
Championnats de France J16, U23 ans, sélect J18 Brive – 3-5 juillet	Josy BREGAL	Dominique JANIAC	Marie-Laurence COPIE	Dominique JANIAC Isabelle DANJOU Patrick RANVIER
Championnat de France sénior bateaux longs Gravelines – 26-27 septembre	Nicolas PARQUIC	Samuel REMY	Thierry RENAULT	Samuel REMY Philippe LOT Patrick RANVIER

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES DESIGNATIONS DES DELEGUES FEDERAUX, DES PRESIDENTS DE JURY, DES MEMBRES DU COMITE D'EQUITE ET DES DELEGUES ANTIDOPAGE SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES 2020. (22 votants/22 présents)

V. Busser présente deux documents :

- le rôle du délégué fédéral aux manifestations nationales (annexe 9)
- le fonctionnement du comité d'équité (annexe 10)

8. Attribution des labels 2020 Ecole Française d'Aviron

G. Purier rappelle les critères de labellisation et commente le document d'attribution des labels pour 2020.

196 clubs sont proposés à la labellisation 2020 contre 220 en 2019.

Il rappelle que toute la procédure est informatisée. La fédération attend des ligues qu'elles valident ce qui est déclaré par les clubs : encadrement, locaux...

Cette année, sont proposés à un label EFA : 56 clubs EFA, 40 clubs 1*, 45 clubs EFA 2* et 55 clubs 3*.

Parmi eux, 87 avec la mention AviFit, 53 avec la mention Aviron Santé et 31 avec la mention Aviron et Handicaps.

LE COMITE APPROUVE A 22 VOIX POUR (22 votants/22 présents) L'ATTRIBUTION DU LABEL EFA 2020 A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES PROPOSEES.

9. Modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne PSF 2020

G. Purier présente les modalités de la campagne Projet Sportifs Fédéraux 2020 devant être validées par le comité directeur et précise que les items seront identiques à 2019.

Les changements à signaler pour la campagne 2020 :

- dépôt des demandes de subventions sur "lecomptesso.fr" pour les structures (ligues, comités départementaux et clubs) contenant les items de la FFA
- changement de logiciel pour la FFA pour traiter les demandes (OSIRIS)
- la fédération souhaite modifier le "Qui fait quoi ?" La ligue doit décider de "Qui fait quoi ?" entre elles et leurs comités départementaux. Il a en effet été constaté lors de la campagne PSF 2019 que des demandes de financement étaient parfois faites par des comités et des ligues sur des mêmes projets.
- demande aux ligues de faire un projet sportif territorial selon un modèle proposé par la FFA à fournir pour mars
- la campagne sera lancée fin mars. Les dossiers devront être retournés à la mi-mai.

JJ. Mulot indique qu'une information sera faite très prochainement aux ligues sur les actions pouvant faire l'objet d'une demande de financement et celles pouvant être faites par les comités départementaux.

Les critères d'éligibilité restent identiques à 2019.

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA leur bilan qualitatif, quantitatif et financier à l'aide du CERFA dédié accompagné des pièces justificatives avant le 30 juin 2020.

Le montant en 2019 était de 987 000 euros. Une augmentation de 5% par l'ANS aux PSF est prévue.

G. Purier rappelle que la fédération gère les dossiers, il est donc essentiel que les structures se réfèrent uniquement aux items soumis.

JJ. Mulot souligne que le comité d'éthique et de déontologie veillera comme en 2019 à la régularité de la campagne 2020.

Une précision, les aides à l'emploi pour 2020, sont à nouveau gérées par les DDJSCS. Le Président indique qu'une demande des présidents des fédérations olympiques a été faite pour qu'un avis soit demandé aux fédérations avant toute attribution d'une aide. A terme, l'attribution de ces aides pourraient se faire par les fédérations.

J. Decriem regrette :

- l'attribution des aides qu'il juge inéquitable en région des Hauts-de-France,
- le manque d'information sur les notifications tardives de paiement,
- le manque de transparence sur les montants attribués.

JJ. Mulot indique que la fédération n'est pour rien dans la notification officielle tardive des paiements et rappelle que les présidents de ligues connaissaient dès juillet les montants accordés.

Il rappelle également que le comité d'éthique et de déontologie est intervenu lors de cette campagne pour précisément garantir l'équité et la transparence des attributions.

Enfin, il précise que les aides accordées en Hauts de France sont plus importantes, par licencié, que celles accordées dans toutes les autres régions.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) LES DISPOSITIONS DE LA CAMPAGNE PSF 2020.

10. Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2021

JJ. Mulot souligne que tous les organisateurs habituels de manifestations nationales sont candidats pour 2021.

JJ. Mulot souhaite que le comité directeur confirme l'engagement pris en 2019, à savoir attribuer prioritairement en 2021 une manifestation aux organisateurs n'ayant rien eu en 2020 : Régates Mâconnaises, l'AS Gérardmer et AC Bourges.

LE COMITE DIRECTEUR REAFFIRME SON ENGAGEMENT A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents).

Il est procédé dans un premier temps, à la désignation de l'organisateur du championnat de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron, cette manifestation n'ayant qu'une candidature.

- **16-18 avril 2021** : Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'AC ARMAGNAC.

Plusieurs options de vote sont envisagées.

Après discussion, il est décidé de procéder comme suit :

7 candidats pour 5 manifestations avec des candidats prioritaires, il est donc proposé de retenir les candidatures exprimées en choix n°1 par l'AC Bourges, l'AS Gérardmer et les Régates Mâconnaises :

- AC Bourges : championnat de France senior sprint des 25 et 26 septembre 2021
- AS Gérardmer : championnat national jeune des 26 et 27 juin 2021
- R Mâcon : championnat de France master des 19 et 20 juin 2021

Il est proposé de voter l'attribution de ces trois championnats à ces 3 candidats.

Si on applique cette procédure, cela exclut l'AS Mantes et favorise le CA Vichy.

C. Vandenberghe annonce que l'AS Mantes retire ses candidatures pour 2021.

Le comité directeur passe alors au vote.

- **19-20 juin 2021** : Championnat de France master

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ À L'UNANIMITÉ LES REGATES MACONNAISES.
(18 pour, 3 contre, 1 abstention)

- **26-27 juin 2021** : Championnat national jeune

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ L'ASSOCIATION SPORTIVE DE GERARDMER.
(18 pour, 3 contre, 1 abstention)

- **25-26 septembre 2021** : Championnat de France sénior sprint

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ L'AVIRON CLUB DE BOURGES (18 pour, 3 contre, 1 abstention)

- **15-16 mai 2021** : Championnats de France UNSS et FFSU

Aucune candidature n'a été reçue.

Le bureau propose de solliciter Vaires-sur-Marne pour l'organisation de ce championnat de France.

- **4-6 juin 2021** : Championnat de France senior et J18 bateaux longs

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ LE CLUB AVIRON DE VICHY (22 VOIX)

- **2-3 juillet 2021** : Championnats de France J16 et sénior -23 ans bateaux longs

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ LE CN LIBOURNE (15 VOIX)

Le comité directeur s'engage à ce que l'AS Mantes et le CNS Brive obtiennent une manifestation en 2022.

La désignation de l'organisateur de la Coupe de France des Régions 2021 sera effectuée lors du comité directeur de juin prochain.

11. Point sur le haut niveau

• Secteur para-aviron

Un premier stage s'est déroulé en décembre à Vaires avec 2 rameurs PR1 et 2 rameurs PR2 et 8 rameurs PR3 dont 2 hommes et 5 femmes pour cette catégorie.

Un second stage avec les mêmes effectifs exceptés en PR3, 7 rameurs convoqués.

A noter pendant ce stage l'intervention très positive auprès des sportifs de l'ancien Head Coach britannique de nationalité Australienne, Chad King. Il est prévu de le faire revenir en juin.

De bonnes perspectives d'avenir pour ce groupe.

Le prochain stage se déroulera à Vaires-sur-Marne du 8 au 19 février avec 5 hommes et 6 femmes.

• Secteur hommes

Des piges se sont déroulées à Libourne au mois de décembre.

Des parcours chronométrés ont permis d'évaluer les rameurs dans la perspective de la qualification olympique.

Les parcours en 2- confirment la valeur des paires constituées : les frères Turlan ont été performants suivis de Brunet/Demey, Jonville/Montet et Mortelette/Verhoeven, paire qui a encore du mal à s'exprimer et à laquelle il faut laisser un peu de temps.

8 protagonistes pour composer le 4-.

Chez les U23, un groupe d'une dizaine de rameurs dont le niveau est moyen.

6 coupleux étaient présents.

Le groupe couple A et U23 est d'un niveau très moyen.

Le 4x poids léger semble plus rapide que le 4XTC

Le groupe poids légers est dense et présente une capacité de performance.

Pour la composition du 2xPL, une composition émerge suite à ces piges : P. Houin et F. Ludwig dont il conviendra de vérifier la pertinence lors des parcours de mars.

De nouvelles associations seront faites lors du prochain stage : P. Houin/H. Beuret et P. Hoiun/F. Ludwig.

Le 2- avec les frères Onfroy et le 2x Boucheron/Androdias ont réalisé une quantité et une qualité de travail supérieures par rapport à celles de l'an passé au cours duquel ils avaient connu quelques blessures.

La préparation mentale et physique permet de minimiser les risques de blessures.

Le stage de Prémanon reste un stage de préparation physique auquel 22 sportifs étaient convoqués.

• Secteur femmes

Des piges se sont tenues à Soustons.

Un certain nombre de sportives n'étaient pas présentes lors de ces parcours dont Marion Colard qui tente une qualification olympique en cyclisme mais reste dans les effectifs féminins de la FFA.

Le groupe du 4x confirme les individualités convoquées à ce stage. Le groupe travaille. En pointe, les valeurs sont confirmées au regard des piges et des paires ont été recomposées.

Chez les PL, Claire Bove confirme son niveau ainsi que Loanne Guivarch. A noter, le retour de Marie-Margaux Joannes.
Il est envisagé de travailler sur un 4xPL en A ou en U23.

Le stage en Afrique du Sud s'est tenu dans des conditions climatiques idéales et a permis un travail de qualité.

Concernant AS. Marzin, les relations sont compliquées. Après avoir été malade en décembre, elle manifeste son opposition au projet 4X qui lui est proposé en refusant notamment de faire le test ergométrique attendu de toutes les protagonistes. Son comportement est à ce stade assez incompréhensible et nuit à la dynamique du groupe 4X en quête de qualification Olympique, dont elle s'est désormais exclue.

Le prochain stage programmé en Afrique du Sud a été annulé faute de bassin praticable. Celui-ci a été reporté sur Saint-Cassien.

Discussion

L. Irazusta revient sur AS. Marzin. Cette sportive n'était pas en état de faire un test au mois de décembre et de participer aux piges du mois de décembre.

P. Ranvier admet que cette sportive ne pouvait effectuer les tests de décembre mais elle a depuis refusé plusieurs fois de se plier à l'exigence du test ergo contrairement aux autres sportives. Un projet lui a été proposé avec des règles à respecter et auxquelles elle ne semble pas vouloir se plier.

L. Irazusta demande à ce que l'on fasse à nouveau confiance à cette sportive.

P. Ranvier rappelle que la FFA est dans une perspective de qualification d'un 4x féminin il est impératif que toutes les rameuses se plient aux règles or AS. Marzin a signifié à l'encadrement qu'elle ne voulait pas monter dans ce 4x.

C. Vandenberghe demande si les compositions des doubles féminins sont fermées.

JJ. Mulot indique que c'est quasi fermé. Il y a besoin pour ces bateaux de faire des kilomètres ensemble. Ces deux embarcations ont prouvé leur valeur sur la saison 2019, ce qui est de bonne augure pour 2020. La confiance est renouvelée à ces rameuses.

C. Vandenberghe pense que le fait de fermer la composition d'embarcations ne favorise pas d'émulation.

JJ. Mulot indique que le niveau de performance individuelle de ces rameurs et rameuses est vérifié tout au long de l'année.

Il ajoute qu'il est constaté chez les autres nations une grande stabilité dans les équipages performants en bateaux courts.

C. Berrest rappelle qu'il y a des règles et un chemin de sélection ainsi que des stages de travail. L'encadrement et les sportifs recherchent les meilleures compositions possibles, le but étant d'aller chercher un résultat.

P. Ranvier réaffirme qu'il faut construire des équipages dans la durée et ne pas prendre le championnat de France bateaux courts comme seule étape de qualification. Le travail hivernal est fait pour travailler les meilleures compositions possibles.

Des parcours se dérouleront à Vaires au 16 au 19 mars.

Une équipe a été composée pour participer au championnat du monde indoor suite à la demande de notre partenaire MAIF.

- **Secteur Junior**

Des pignes se sont déroulées au mois de décembre à Libourne.

Le niveau chez les juniors reste moyen.

2 paires se dégagent chez les femmes ainsi que chez les hommes.

12. Commissions : informations et propositions

- **Commission médicale**

P. Goudet liste les affaires en cours :

- mise en place du certificat de surclassement : un certificat médical type sera à télécharger sur le site ffaviron.fr puis à faire renseigner par un médecin du sport, à scanner et à télécharger sur l'espace Licence du licencié sur le serveur licence.

- préparation de la réunion des médecins de ligue dont l'un des thèmes abordera les cas d'épilepsie dans la pratique

- **Commission des arbitres**

Une réunion de la commission se déroule ce jour avec à l'ordre du jour :

- retours sur les séminaires 2020,

- point de situation sur les effectifs arbitres et ceux en formation dans les ligues, les formateurs opérationnels,

- finalisation des supports pour réunion PCRA-formateurs du 2 février.

I. Danjou s'étonne que les arbitres n'aient pas de brevet de secouriste.

JJ. Mulot indique que cela peut être conseillé mais la fédération ne peut l'exiger.

- **Commission des compétitions**

T. Renault commente le rapport de la commission des compétitions (annexe 12) réunie le 12 décembre 2019.

Le comité directeur devra statuer sur la participation des J16 à la Coupe de France des Régions à savoir que cette manifestation devienne une étape de sélection au collectif du Match France-Grande-Bretagne.

L. Irazusta regrette la baisse des effectifs chez les jeunes. Pour intéresser les jeunes catégories, il est nécessaire de mettre en place une politique de 8+ pour créer un collectif.

P. Trichet rejoint L. Irazusta. Dans une dynamique globale, le 8+ reste à privilégier.

JJ. Mulot indique que la fédération ne peut inciter les clubs à faire des bateaux longs et chaque structure présente un contexte différent selon sa situation démographique, géographique.

Des propositions pour ces jeunes catégories sont à l'étude.

Les dates des épreuves du dernier trimestre 2020 du chemin de la sélection nationale ont été arrêtées comme suit sur demande de la direction technique nationale :

- 1er novembre 2020 : tête de rivière interrégionale

- 28 novembre 2020 : test à l'ergomètre

- **Commission scolaire**

A. Tollard-Nottelet énonce les points sur lesquels la commission travaille :

- développement d'outils à destination des profs EPS
- développement d'outils à destination du public scolaire : rame à l'école pour les CM1, CM2 et 6ème
- promotion de Rame en 5ème
- réflexion sur un outil de détection pour les jeunes talents
- film de promotion avec contenu plus large

J. Decriem pense qu'il faut innover sur le matériel et proposer un matériel adapté et ludique pour les très jeunes catégories.

- **Commission universitaire**

ML. Copie informe que pour participer au championnat de France Universitaire, au Creusot, il est obligatoire de participer à une régates qualifiante. La liste des régates qualifiantes a été publiée sur le site du sport universitaire ainsi que le règlement.

Il est décidé qu'un point serait diffusé dans la Note Infos fédérale.

Pour le championnat d'Europe Universitaire 2020, les deux premiers du championnat de France seront autorisés à participer.

ML. Copie demande que la fédération informe la FFSU du renouvellement de la commission mixte nationale au titre de la FFA : Marie-Laurence COPIE, présidente de la commission nationale universitaire, Hélène GIGLEUX, conseillère technique nationale et Myriam GOUDET, membre de la commission nationale universitaire.

La fédération n'enverra pas d'équipe aux championnats du monde universitaires.

- **Commission aviron de mer**

R. Mouchel fait état des travaux de la commission :

- préparation du championnat de France à Saint-Nazaire
- préparation de la première édition du championnat de France du Beach Rowing
- recensement des clubs souhaitant organisés des manifestations de Beach Rowing
- programmation de la commission mer élargie mi-mars 2020

JJ. Mulot fait un retour sur la manifestation du Challenge Prince Albert II de Monaco qui a remporté un franc succès.

Puis, il indique que la catégorie poids légers étant probablement vouée à disparaître après Tokyo, la FISA envisage de proposer d'introduire au programme olympique en 2024 des épreuves de Beach Rowing.

Un rappel, le matériel pour le championnat de France de Beach Rowing sera mis à la disposition des participants par Swift à Marseille pour l'édition 2020.

- **Commission para-aviron**

I. Danjou informe qu'une réunion se déroulera prochainement.

- **Commission indoor**

Le sujet d'actualité est le WRICH avec 2 200 participants prévus.

V. Busser remercie J. Duchemin et tous les salariés de la FFA pour le travail effectué.

- **Commission tourisme et loisir sportif**

Le livret des randonnées est paru.

La commission souhaite planifier une rencontre avec les organisateurs de randonnées présents lors de la randonnée de l'année à Sedan

- **Commission des athlètes**

C. Berrest indique que la commission ne s'est pas réunie.

Cependant, deux sujets à aborder :

- nomination d'un ambassadeur pour l'élection du porte-drapeau : la FFA doit proposer au CNOSF une femme et un homme. Une élection dématérialisée sera organisée courant février suite à un appel à candidature.

- modification de la règle 40 : cet article fait référence aux partenaires et a nettement été modifiée. Les sportifs peuvent dorénavant communiquer sur leurs partenaires privés.

Le souhait de la commission est de mettre en place un guide de bonnes pratiques sur cette règle.

JJ. Mulot en fera la demande auprès du CNOSF.

- le règlement FISA a été modifié concernant l'affichage de partenaires privés sur des casquettes ou chaussettes.

JJ. Mulot rappelle que la fédération s'est engagée auprès de ses partenaires sur des exclusivités, et en particulier Mizuno est le partenaire exclusif sur les équipements des équipes de France.

13. Autres dossiers en cours

- **Projet de loi Sport et Société**

JJ. Mulot fait partie du groupe de travail consacré à la gouvernance des fédérations et au lien entre l'Etat et les fédérations.

Les sujets importants discutés sont :

- rendre obligatoire dans toutes les fédérations la constitution d'une commission des athlètes, avec la possibilité qu'il y ait deux places réservées au conseil d'administration pour des membres de cette commission,

- tutelle de l'Etat,

- élection des présidents de fédérations par les clubs de façon directe ou indirecte

- limitation éventuelle du nombre de mandats de président

- féminisation : décliner aux structures déconcentrées les règles appliquées aux fédérations,

- rémunération des dirigeants de fédérations : il est souhaitable de créer un fond de rémunération au sein de l'ANS

- **CTS**

Rien de nouveau depuis le dernier comité directeur.

Le comité de pilotage s'est réuni mais aucune information n'a été donnée pour le moment.

Une réunion avec les présidents de fédération se déroulera prochainement au CNOSF.

- **Budget ANS**

Le montant dont dispose l'ANS est quasiment identique à 2019.

3 millions de plus ont été alloués aux PSF.

- **CoSMoS**

Une offre d'adhésion groupée a été faite aux clubs.
30 structures ont répondu et adhéré.

- **Appel à projet sur actions socio-sportives**

Cet appel à projet a été reconduit fin 2019 et la ligue de Martinique a pu obtenir 20 000 euros.

- **Bateaux découverte à 8**

Un groupe de travail a été constitué et a reçu les entreprises ayant répondu à l'appel à projet lancé par la FFA.

Falcon Racing a été retenu sous réserve de modifications de l'embarcation.

Un prototype sera essayé fin février.

La FFA a touché une subvention pour ce projet.

14. Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L'UNANIMITE (16 présents) :

- **Changements de nom**

1 Association Nautique Fontainebleau-Avon *devient* Aviron du Pays de Fontainebleau (Ligue Ile-de-France)

2 Club Nautique de Saint-Sylvestre *devient* Cercle Nautique Penne Saint-Sylvestre (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

3 Régates Rémoises suite à la fusion-absorption des Régates Rémoises et du Cercle Nautique Rémois *devient* Cercle Nautique des Régates Rémoises (Ligue Grand-Est)

4 Lamentin Aviron Club *devient* Aviron Nautisme Club Le Lamentin (Ligue de Guadeloupe)

- **Radiations :**

1 Association Sportive du Crédit Foncier (Ligue Ile-de-France)

2 Cercle Nautique Rémois (Ligue Grand-Est)

15. Questions diverses

- **Comité directeur**

Le jeudi 11 juin 2020 à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER